



**Comité d'harmonisation des usages de
l'accès à la Seigneurie-de-Beaupré par
Saint-Ferréol-les-Neiges**

**COMPTE RENDU
RENCONTRE #8**

16 NOVEMBRE 2015

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTREAL - QUEBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	Ouverture et mot de bienvenue.....	2
2	Adoption de l'ordre du jour.....	2
3	Adoption du compte rendu de la rencontre #7	2
4	Suivis.....	2
5	Présentation du portrait des contraintes.....	3
6	Présentation des scénarios d'engagement des membres	4
7	Discussions sur les modalités d'application et formulation des recommandations du Comité	7
8	Teneur du rapport	10
9	Varia.....	10
10	Fin de la rencontre	10

Annexes : document joint

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Portrait des contraintes et commentaires et évaluations des solutions proposées par le MSSS
Annexe 4	Carte des solutions proposées par Boralex par tronçon de route
Annexe 5	<i>Guide et bonnes pratiques pour un processus harmonieux d'acquisition et d'indemnisation de Niobec</i>
Annexe 6	Table des matières préliminaire du Rapport du Comité

1 OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Mme Julie Malo-Sauvé souhaite la bienvenue à tous à cette dernière rencontre du Comité d'harmonisation des usages.

La liste de présences se trouve à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Malo-Sauvé effectue la lecture de l'ordre du jour. Puisque la rencontre est chargée, elle propose de s'entendre sur l'ordre du jour, puis de s'en tenir aux objectifs de la soirée. Un gardien de la méthodologie est nommé afin de ramener les membres à l'ordre au besoin.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE #7

Mme Malo-Sauvé propose de faire un retour sur le compte-rendu de la rencontre de septembre 2015 et demande aux membres s'ils ont des modifications à apporter.

Le compte-rendu est adopté par le comité, sans modification.

4 SUIVIS

Mme Malo-Sauvé suggère d'effectuer un retour sur les suivis de la rencontre de septembre pour en vérifier l'avancement.

SUIVIS DE LA RENCONTRE DU 14 SEPTEMBRE 2015	
1. Prendre le temps de faire « ses devoirs » en vue de la prochaine rencontre (seront proposés par courriel quelques semaines avant la réunion du Comité) ;	<u>Transfert</u> : Les documents à cet effet ont été envoyés par courriel à tous les membres.
2. Fournir une table des matières préliminaire du rapport de recommandations aux membres avant la prochaine rencontre ;	
3. Envoyer un sondage doodle aux membres afin d'identifier la date de la prochaine rencontre	<u>Transfert</u> : Le sondage a été envoyé à tous par courriel.

5 PRÉSENTATION DU PORTRAIT DES CONTRAINTES

Mme Malo-Sauvé introduit le portrait des contraintes associées aux solutions qui ressortent avec la contribution des différents intervenants et ministères. Elle présente également les commentaires et évaluations des solutions proposées par le MSSS.

Les principaux commentaires soulevés concernent les solutions suivantes :

- Améliorer le contrôle de la vitesse/ mettre en place des analyseurs de circulation ou radars/ améliorer la signalisation routière
 - Certains membres se questionnent sur la volonté politique des élus locaux de solutionner ces enjeux en l'absence d'un futur projet éolien.
 - D'autres membres rappellent que la Sûreté du Québec considère que la situation actuelle dans le secteur n'est pas problématique et ne justifie pas ces mesures. On mentionne également que l'approbation de mesures à cet effet est de la responsabilité du ministère des Transports du Québec.
 - Pour ces raisons, s'il n'y a pas de futur projet de construction d'un parc éolien, il pourrait être plus difficile pour les élus locaux de mobiliser une volonté politique à plus haut niveau, même si ceux-ci considèrent que la problématique est réelle.
- Asphalter le chemin de l'Abitibi
 - Cette solution comporte des contraintes techniques et financières. Avant d'être en mesure de recommander cette solution, une évaluation de la capacité portante devrait être faite, ainsi qu'une évaluation du budget associé à l'asphaltage du chemin.
 - Certains membres soulèvent une préoccupation à l'égard de la sécurité advenant l'asphaltage du chemin. On craint une augmentation de la vitesse et souligne un risque accru d'accident, notamment en raison de l'étroitesse du pont de la rivière St-Étienne.
- Chemin de contournement
 - Certains membres rappellent l'engagement pris par Boralex de construire un chemin de contournement advenant un futur projet sur la Seigneurie de Beauré. Ceux-ci se questionnent sur les contraintes présentées par l'entreprise en lien avec cette solution, étant donné la présence d'un engagement à sa réalisation.
 - L'équipe de Boralex souligne que la présence de nombreuses contraintes de réalisation ne signifie pas que la construction d'un chemin de contournement est impossible.
 - Certains membres se questionnent sur l'arrimage des échéanciers de mise en œuvre d'un projet éolien et ceux nécessaires pour l'obtention des autorisations par les autorités compétentes (MDDELCC, MTQ, MRN, ACÉÉ, municipales, etc.)

pour la construction du chemin de contournement. Il est mentionné que ce processus peut prendre de 12 à 36 mois.

- L'équipe de Boralex mentionne que cette contrainte est majeure et doit être considérée avec rigueur. Les échéanciers devront être prévus de sorte que la construction du chemin ne représente pas une contrainte advenant un futur projet.
- o Les membres discutent des contraintes spécifiques aux tracés étudiés jusqu'à maintenant :
 - Accès par la rive Est de la rivière Ste-Anne depuis le rang St-Léon:
L'équipe de Boralex rappelle les contraintes environnementales et techniques en lien avec la construction d'un nouveau pont qui permettrait de traverser la rivière en évitant les travaux en milieu hydrique.
 - Chemin des Beaudoin :
L'équipe de Boralex explique que le MTQ a déjà effectué une étude de sécurité pour une interconnexion sur la route 138. L'analyse n'était pas concluante en raison de la visibilité limitée dans le secteur. D'autres membres rappellent que plusieurs accidents importants sur la 138 ont eu lieu dans ce secteur. Il est mentionné que ce scénario ne permet pas de conserver la viabilité d'un futur projet éolien.

Le portrait des contraintes et les commentaires et évaluations des solutions proposées par le MSSS figurent à l'annexe 3.

6 PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS D'ENGAGEMENT DES MEMBRES

Mme Malo-Sauvé invite chacun des membres du Comité à formuler en trois minutes un scénario de solutions avec lesquelles elles sont en accord et envers lesquelles elles seraient prêtes à s'engager advenant une recommandation du Comité :

- o Comme ***organisation***, en quoi pouvez-vous être utile dans la mise en œuvre de ces solutions?
- o Comme ***citoyen***, pour quelles solutions pouvez-vous vous engager à devenir porteurs, à présenter et défendre auprès de vos concitoyens?
- o Quelles sont les conditions d'application proposées pour cette solution?

Chacun des membres est invité à se manifester uniquement sur les solutions qui les concernent, pour lesquels ils ont une responsabilité dans la mise en œuvre. L'objectif du Comité est de formuler une recommandation qui intègre des solutions permettant de répondre aux enjeux d'harmonisation des usages sur l'ensemble des tronçons, tout en étant portées par une organisation qui s'engage à travailler à sa réalisation.

Le tableau suivant illustre les solutions appuyées par les membres par le biais de leur scénario d'engagement. Les membres ciblés par le Comité comme étant les meilleurs porteurs de ces solutions en vue de leur réalisation sont identifiés **en gras**.

SOLUTIONS ÉVALUÉES	
MEMBRES PORTEURS	MEMBRES APPUYEURS
Construire à distance suffisante du chemin (règlements municipaux)	
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges Municipalité de Saint-Tite-des-Caps <i>Les deux municipalités proposent de collaborer afin de faire respecter les règlements municipaux pour s'assurer que les nouvelles constructions soient érigées à distance suffisante du chemin.</i>	MRC de La Côte-de-Beaupré Un citoyen
Définir un chemin prioritaire pour les travailleurs de la construction pour la construction d'un nouveau parc éolien	
Boralex <i>L'entreprise propose de mettre en place un système de navettes pour certains groupes de travailleurs ou des mesures incitatives au covoiturage pour réduire le nombre de véhicules en circulation advenant la construction d'un nouveau parc éolien.</i>	Municipalité de Saint-Tite-des-Caps Deux citoyens
Améliorer le contrôle de la vitesse/ mettre en place des analyseurs de circulation ou radars/ améliorer la signalisation routière	
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges Municipalité de Saint-Tite-des-Caps <i>Les deux municipalités proposent d'entamer des démarches auprès du MTQ et de la Sûreté du Québec pour améliorer le contrôle de la vitesse et la signalisation routière dans leur secteurs, notamment par la mise en place d'analyseurs de circulation ou de radars.</i>	Boralex Séminaire de Québec Usagers du territoire (clubs) Deux citoyens
Asphalter le chemin de l'Abitibi	
Séminaire de Québec <i>Advenant une contribution significative d'autres acteurs, le Séminaire de Québec pourrait envisager l'asphaltage du chemin de l'Abitibi.</i>	Deux citoyens
Réduire la limite de vitesse dans la côte du rang Saint-Léon	
Municipalité de Saint-Tite-des-Caps <i>La municipalité propose d'entamer des démarches auprès du MTQ et de la Sûreté du Québec pour permettre de réduire la limite de vitesse dans la côte du rang Saint-Léon.</i>	Un citoyen
Mettre en place une route de contournement	
Municipalité de Saint-Tite-des-Caps <i>La municipalité propose un scénario alternatif à la route de contournement, soit la construction d'un tronçon de route d'environ 400 mètres qui relierait directement le rang Saint-Léon et la route 138.</i>	MRC de La Côte-de-Beaupré Séminaire de Québec Boralex

	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt à utiliser cette route alternative si elle est construite Quatre citoyens
Utiliser des abats-poussières	
Boralex <i>L'entreprise propose de continuer d'utiliser des abats-poussières en période de construction advenant un nouveau projet éolien sur la Seigneurie-de-Beaupré.</i>	Usagers du territoire (clubs)
Mettre en place un projet pilote avec le MTQ pour l'interdiction de frein moteur	
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges Municipalité de Saint-Tite-des-Caps <i>Les deux municipalités proposent d'entamer des démarches auprès du MTQ pour la mise en place d'un projet pilote sur la Côte-de-Beaupré pour l'interdiction de frein moteur.</i>	MRC de La Côte-de-Beaupré Boralex
Déplacer les résidences plus loin de la route	
	Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges Un citoyen
Rachat de propriétés (de gré à gré)	
Boralex <i>L'entreprise propose de mettre sur pied un groupe de travail en vue de l'élaboration d'un Guide de compensation et acquisition volontaire pour les résidents du rang Saint-Antoine. Le Séminaire de Québec offre de contribuer financièrement à la démarche. La MRC de La Côte-de-Beaupré et la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges propose de participer activement au groupe de travail qui sera mise sur pied.</i>	Séminaire de Québec (contribution financière) MRC de La Côte-de-Beaupré Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges Usagers du territoire (clubs) Trois citoyens
Optimiser la géométrie des chemins à la taille des composantes et adapter les projets à la géométrie du chemin	
	Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges Municipalité de Saint-Tite-des-Caps MRC de La Côte-de-Beaupré Boralex Un citoyen
Nouvelle solution proposée : Mettre sur pied un comité pour aborder les enjeux spécifiques du Chemin de l'Abitibi liés à l'aménagement du territoire	
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges <i>La municipalité et la MRC propose de mettre sur pied un comité visant à discuter plus spécifiquement des enjeux d'aménagement du territoire du chemin de l'Abitibi.</i>	MRC de La Côte-de-Beaupré Deux citoyens

En appui à la présentation de son scénario d'engagement, l'équipe de Boralex fournit aux membres une carte des solutions proposées par tronçon. Celle-ci figure à l'annexe 4.

7 DISCUSSIONS SUR LES MODALITÉS D'APPLICATION ET FORMULATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Les membres du Comité souhaitent que les recommandations qui seront formulées constituent une solution globale à l'harmonisation des usages sur l'ensemble des chemins à l'étude, soit le rang Saint-Antoine, le Chemin de l'Abitibi, l'avenue Royale secteur Saint-Ferréol-les-Neiges, l'avenue Royale secteur Saint-Tite-des-Caps et le rang Saint-Léon. Ils proposent une approche par secteur qui facilitera l'intégration de celles-ci dans un échéancier stratégique, en fonction de l'importance des enjeux. La carte des solutions par tronçon de route proposée par Boralex peut être consultée en appui (annexe 4).

Les recommandations formulées par le Comité tiennent en quatre volets :

1. Mettre sur pied un groupe de travail en vue de l'élaboration d'un Guide de compensation et acquisition volontaire pour les résidents du rang Saint-Antoine ;
2. Prolonger le rang Saint-Léon jusqu'à rejoindre la route 138 ;
3. Mettre en place des mesures d'atténuation pour répondre aux diverses problématiques de transports ;
4. Mettre sur pied un comité pour aborder les enjeux spécifiques du Chemin de l'Abitibi liés à l'aménagement du territoire.

Certains membres soulèvent des préoccupations quant au nombre et à la nature des membres qui formeront les différents comités et groupes de travail, mentionnant qu'ils souhaitent une représentativité citoyenne suffisante dans la composition des groupes.

À partir des recommandations figurant au tableau présenté en page suivante, les membres porteurs seront responsables de mettre en œuvre les recommandations et les membres appuyant chacune des solutions pourront contribuer à en faire un suivi.

Tableau 1 Recommandation du Comité d'harmonisation

	Modalités d'application
Rang Saint-Antoine	<p>1- Mettre sur pied un groupe de travail en vue de l'élaboration d'un Guide de compensation et acquisition volontaire pour les résidents du rang Saint-Antoine</p> <p>Porteur : Boralex</p> <p>Constat : Le réaménagement du rang Saint-Antoine par une formule multiple de compensation et d'acquisition volontaire permet d'adresser de façon intégrée les enjeux de transport sur le chemin d'accès à la Seigneurie de Beaupré. En fonction des ententes avec les propriétaires, cette solution pourrait faire du rang Saint-Antoine le chemin de contournement privilégié pour l'accès à la Seigneurie de Beaupré.</p> <p>Modalités proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un Guide de compensation et d'acquisition sera élaboré par un groupe de travail formé de propriétaires du rang Saint-Antoine et des intervenants concernés, en s'inspirant des meilleures pratiques* dans le domaine. ○ La mise sur pied de groupe de travail pourrait s'effectuer dans un horizon rapproché, soit au début de l'année 2016. ○ Le volet acquisition se ferait sur une base volontaire. Le Guide devrait prévoir différents volets (acquisition, compensation) afin de trouver la meilleure alternative pour tous les résidents. ○ Les rencontres seront encadrées par un facilitateur neutre. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le tiers neutre sera choisi conjointement par les membres du groupe de travail formé. ○ Un évaluateur agréé indépendant sera présent au besoin pour les rencontres d'élaboration du Guide de compensation et d'acquisition ainsi que pour les rencontres spécifiques avec les propriétaires.
Rang Saint-Léon	<p>2- Prolonger le rang Saint-Léon jusqu'à rejoindre la route 138</p> <p>Porteur : Municipalité de Saint-Tite-des-Caps</p> <p>Constat : Il serait possible de construire un tronçon de route qui relierait directement le rang Saint-Léon et la route 138, afin d'éviter les transports lourds sur une portion de l'avenue Royale à Saint-Tite-des-Caps.</p> <p>Modalités proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le tronçon proposé aurait une longueur d'environ 400 mètres afin de relier le rang Saint-Léon et la route 138.
SFLN/STDC	<p>3- Mettre en place des mesures d'atténuation pour répondre aux diverses problématiques de transports</p> <p>Porteur : Multiples (Boralex, municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps, MRC de La Côte-de-Beaupré)</p>

	<p>Constat : Plusieurs mesures complémentaires pourraient être mises en place pour atténuer les impacts du transport pour les citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps.</p> <p>Modalités proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Construire à distance suffisante du chemin (règlements municipaux) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les deux municipalités travailleront de concert pour mieux intégrer cette mesure dans les règlements municipaux. ○ Définir un chemin prioritaire pour les travailleurs de la construction des parcs éoliens <ul style="list-style-type: none"> ▪ Boralex propose de mettre en place un système de navettes ou des mesures incitatives advenant un futur projet éolien. ▪ La municipalité de Saint-Tite-des-Caps propose de fournir un stationnement d'où pourraient s'effectuer les départs des navettes. ○ Améliorer le contrôle de la vitesse/ mettre en place des analyseurs de circulation ou radars/ améliorer la signalisation routière <ul style="list-style-type: none"> ▪ La MRC de La Côte-de-Beaupré et les deux municipalités travailleront de concert pour porter ces propositions auprès de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports du Québec. ▪ Boralex et le Séminaire de Québec appuieront les plaidoyers des municipalités. ○ Réduire la limite de vitesse dans la côte du rang Saint-Léon <ul style="list-style-type: none"> ▪ La municipalité de Saint-Tite-des-Caps travaillera pour porter cette proposition auprès de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports du Québec. ○ Utiliser des abats-poussières <ul style="list-style-type: none"> ▪ Boralex propose de continuer d'utiliser des abats-poussières sur le chemin de l'Abitibi en phase de construction advenant un futur projet. ○ Mettre en place un projet pilote avec le MTQ pour l'interdiction de frein moteur <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les deux municipalités travailleront de concert pour porter ces propositions auprès de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports du Québec. ▪ La MRC de la Côte-de-Beaupré et Boralex appuieront les plaidoyers des municipalités.
<p>Chemin de l'Abitibi</p>	<p>4- Mettre sur pied un comité pour aborder les enjeux spécifiques du Chemin de l'Abitibi liés à l'aménagement du territoire</p> <p>Porteur : Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges</p> <p>Constat : Les problématiques vécues dans le secteur Chemin de l'Abitibi sont très spécifiques et notamment d'ordre réglementaire. Le Comité d'harmonisation n'a pas eu l'occasion de se pencher étroitement sur ces enjeux particuliers.</p> <p>Modalités proposées :</p>

- Un comité sera formé de citoyens et des intervenants concernés par les enjeux d'aménagement du territoire sur le Chemin de l'Abitibi.
- Des propositions spécifiques seront formulées quant à ce secteur.
- La régulation des droits d'accès au chemin et son asphaltage y seront étudiés plus en profondeur.

* Parmi les meilleures pratiques en lien avec la compensation et l'acquisition de propriétés, le Comité mentionne le *Guide et bonnes pratiques pour un processus harmonieux d'acquisition et d'indemnisation* de Niobec (2012). Le groupe de travail mis en place pourrait l'utiliser à titre d'exemple pour ses travaux. Celui-ci figure à l'annexe 5.

8 TENEUR DU RAPPORT

Les membres du Comité s'entendent pour élaborer un rapport synthèse présentant :

- 1- Le contexte de création du Comité d'harmonisation
- 2- L'approche utilisée
- 3- Les faits saillants des échanges
- 4- Les résultats obtenus et les recommandations du Comité

Le rapport préliminaire de la démarche sera élaboré par l'équipe de Transfert Environnement et Société. Il sera ensuite partagé aux membres et aux représentants des ministères concernés afin d'obtenir leurs commentaires et d'en bonifier le rapport. La table des matières préliminaire figure à l'annexe 6.

9 VARIA

Une plainte concernant le transport nocturne de bois est rapportée au varia. Puisque les solutions proposées permettent de répondre aux enjeux liés au transport du bois, les membres proposent de ne pas s'y attarder davantage.

10 FIN DE LA RENCONTRE

Mme Malo-Sauvé remercie les participants pour leur présence et leur écoute, souhaitant à tous une bonne fin de soirée. La rencontre prend fin à 21h30.

Production du compte rendu

Myriam Vallière, Transfert Environnement et Société

Personne-ressource du Comité